

Annexe : Tableau récapitulatif des stages volontaires – Politique des stages Unistra – CA du 12 mai 2015

	Stages volontaires de découverte	Stages volontaires d'approfondissement	Stages volontaires de réorientation
Objectif	Permettre une première découverte du milieu professionnel	Acquérir des compétences supplémentaires et favoriser l'insertion professionnelle	Favoriser le projet de réorientation de l'étudiant
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en cohérence avec la formation suivie • Aucun stage obligatoire n'est prévu pendant l'année universitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en cohérence avec la formation suivie • Si un stage obligatoire est prévu pendant l'année universitaire il ne peut être pris que comme UE supplémentaire et doit se dérouler de préférence après le jury de fin d'année. • Pour les étudiants redoublants, avoir validé au moins un semestre dans l'année redoublée 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant en première année d'une formation de premier cycle¹ • Le sujet du stage doit être cohérent avec le projet de réorientation. A ce titre il est fortement conseillé à l'étudiant de s'entretenir de ce projet de réorientation avec un conseiller de l'Espace Avenir. • Le stage volontaire de réorientation ne peut faire l'objet que d'une UE supplémentaire.
Durée	Minimum 35h si UE supplémentaire, 70h si UE libre - Maximum 300h	Minimum 70h	Minimum 35h
Période	Si UE libre, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire.	Si UE libre, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire. Pour les étudiants redoublants, le stage a lieu pendant le semestre validé ² .	Pendant toute l'année universitaire.
Procédure	Accord de l'équipe pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.		
Evaluation	Si UE libre, rapport de stage avec, le cas échéant, soutenance Si UE supplémentaire, fiche d'auto-évaluation de stage remplie par l'étudiant et validée par le maître de stage et le tuteur pédagogique ou modalités particulières définies par la composante	Si UE libre, rapport de stage avec, le cas échéant, soutenance ou modalité particulière définie par la composante Si UE supplémentaire, fiche d'auto-évaluation de stage remplie par l'étudiant et validée par le maître de stage et le tuteur pédagogique ou modalités particulières définies par la composante	Fiche d'auto-évaluation de stage remplie par l'étudiant et validée par le maître de stage et le tuteur pédagogique ou modalités particulières adoptées par l'équipe pédagogique après avis du conseiller d'Espace Avenir ayant suivi l'étudiant.

¹ Sauf dérogation

² Sauf dérogation par contrat pédagogique